



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er octobre 2020

Numéro 180

De Creil 1989, à l'Assemblée nationale 2020

Certes, le choix de se vêtir comme on l'entend relève de la liberté individuelle. Mais, est-ce bien là le débat lorsqu'une étudiante voilée est officiellement auditionnée par des députés au Palais Bourbon ? Cette étudiante présente lors d'une réunion de commission à l'Assemblée nationale, n'est pas là à titre individuel, elle y représente l'UNEF organisation syndicale. Est-ce de la liberté ou de la provocation ? Rappelons que cette organisation défend l'idée de « réunions non-mixtes racisées » et affiche aujourd'hui « une position en totale opposition avec son histoire laïque et universaliste » comme l'a relaté *Charlie Hebdo* du 1^{er} mai 2019¹. On peut regretter que les médias privilégient de la sorte le fait inédit au détriment de l'analyse générale, le commentaire au détriment des faits, opposent liberté à laïcité.

Aujourd'hui cette nouvelle affaire, après celles emblématiques de Creil en 1989 et d'Aubervilliers en 2003 est portée à son paroxysme car elle se conjugue, pour certains, avec des arrière-pensées de racisme et d'exclusion. En outre, elle est l'occasion, pour les hiérarchies confessionnelles et leurs soutiens inconditionnels, de redéployer un œcuménisme interreligieux voire inter convictionnel sous couvert de « laïcité ouverte », « inclusive » ou de « coexistence » afin de redéployer leur stratégie cléricale de réinvestissement du champ des institutions et tout particulièrement de l'École publique et aujourd'hui de l'Université en imposant le primat de la liberté religieuse.

L'Église catholique ne déclarait-elle pas en 1989 : « ...le voile islamique ne peut manquer d'apparaître comme une sorte de défi à l'égard de la laïcité ». Cette manifestation militante d'appartenance religieuse au sein même de l'Assemblée nationale constitue un moyen évident de mettre en cause le principe constitutionnel de laïcité.

Le débat sur l'intégration ne peut être dissocié de l'adhésion à la laïcité qui justement permet de transcender les différences sans les gommer. On ne doit pas céder aux préceptes religieux, aux attitudes contraires aux principes fondamentaux des droits de la personne humaine, et, en particulier, de l'égalité homme-femme. En 1989, Gisèle Halimi à laquelle se réfère tout le monde aujourd'hui, déclarait : « Le foulard islamique est un signe religieux, un signe politique, un signe de mépris qui porte atteinte à la dignité de la femme et remet en question les lois et principes de la République. C'est un véritable drapeau. ».

Ce drapeau est aujourd'hui brandi au sein même de l'institution la plus emblématique et la plus représentative de toutes et tous les citoyens de la République.



Eddy Khaldi, 20 septembre 2020

¹ <https://charliehebdo.fr/2019/05/religions/lunef-offre-un-enterrement-religieux-a-la-laicite-et-a-luniversalisme/>



SOMMAIRE

- + Pascale DOTON, défenseur des Droits des enfants
- + Congé paternité : un rapport préconise une durée de 9 semaines
- + Comment les enfants vont-ils à l'école ? (Enquête IFOP)
- + Primaire : allègement du protocole sanitaire
- + Fermetures de classes et d'établissements : les chiffres du ministère
- + La FCPE lance la bataille culturelle pour les valeurs du service public d'éducation
- + « Villes éducatrices » une nouvelle présidente
- + Inceste : l'aveuglement de la société, le silence des victimes
- + Crise sanitaire et secteur privé

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

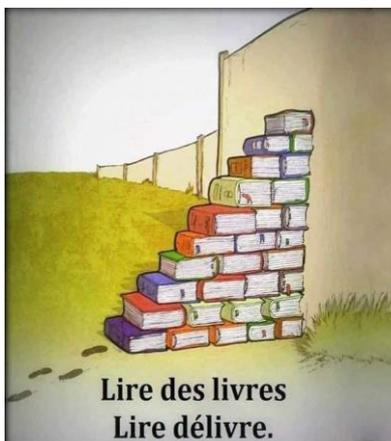
Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Pascale Coton Défenseur des droits des enfants

Pascale Coton indique dans un tweet qu'elle « vient d'être nommée par le président du Conseil économique, social et environnemental pour assister la Défenseure des Droits (Claire Hédon) en matière de défense et de promotion des droits des enfants ».

Pascale Coton est vice-présidente du CESE, membre de la section des Affaires sociales et de la santé ainsi que de la délégation aux Droits des femmes. Elle a été "agente du groupe La Poste de 1981 à 2010", élue secrétaire générale de la Confédération CFTC de 2011 à 2015 avant d'en assurer la vice-présidence depuis fin 2015. Elle indique sur le site du CESE qu'elle était "cheffe de file des négociations Retraites et en charge de la lutte contre les discriminations".



« Dans la nature, tout à toujours une raison ; si tu comprends cette raison, tu n'as plus besoin de l'expérience. »

Léonard de Vinci

Congé paternité : un rapport sur les « 1 000 premiers jours de l'enfant » préconise une durée de neuf semaines

Développer un accompagnement à la parentalité, étendre le congé paternité à neuf semaines, mieux soigner la dépression post-partum : dans un rapport remis au gouvernement mardi 8 septembre, une **commission d'experts**, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, préconise de faire du soutien aux jeunes enfants et à leurs parents une « *priorité de l'action publique* ».

L'idée essentielle de ce travail est que les enfants, et donc les adultes qu'ils deviendront, sont « *façonnés par le milieu dans lequel ils grandissent* », et qu'« *on peut agir* » sur ce milieu et ainsi « *les aider à se développer le mieux possible* », a expliqué M. Cyrulnik à l'Agence France-Presse (AFP).

Les propositions issues de ce rapport sur les « 1 000 premiers jours de l'enfant » – du quatrième mois de grossesse au deuxième anniversaire – vont être « *expertisées* » par le gouvernement et donneront lieu à « *des annonces d'ici à la fin du mois* », a précisé le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, Adrien Taquet. Des mesures pourraient être inscrites dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2021, a-t-il ajouté.

Le président de la République annonce, le 23 septembre, le doublement du congé de paternité qui passerait de 2 à 4 semaines avec une semaine obligatoire.

Un DDEN pour mon école!

Le garant des bonnes conditions de scolarisation des enfants.

**Le Délégué Départemental de l'Education Nationale
apporte le regard de la société civile**

**Il siège au Conseil
d'École**

**Il est nommé par
l'Inspecteur d'Académie**



**Vous êtes intéressé par cette mission
officielle et bénévole?**

Comment les enfants vont-ils à l'école ? (Sondage IFOP - Eco CO2)

La voiture individuelle est le moyen utilisé pour assurer 30% des 26 millions de trajets "domicile - établissement scolaire", révèle un sondage IFOP - Eco CO2 publié à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité qui commence ce 16 septembre et qui a pour objet de promouvoir "les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière". Or si la marche à pied est le deuxième mode de transport choisi, le vélo ne représente que 2 % des trajets et le covoiturage 1 %. Les bus, métro, tramway sont à 19% et les cars scolaires assurent 18 % des trajets.

Le choix du mode de transport dépend du coût, de la distance, de la rapidité, de la météo mais aussi des questions de sécurité. Les parents craignent les accidents, les agressions physiques ou verbales, mais aussi les contaminations au Covid-19, ces dernières étant source d'inquiétude pour 58 % des parents. Si 45 % d'entre eux demandent "l'instauration de la gratuité des transports", ils sont presque autant à juger prioritaires la sécurisation des espaces piétons et l'aménagement des pistes cyclables.

EcoCO2 est porteur du programme Moby qui "vise à favoriser l'utilisation des modes de déplacement actifs pour les déplacements liés à la vie scolaire (le site : <http://www.datapressepremium.com/rmdiff/2009371/ECOCO2CPSO NDAGEIFOP2020.pdf>)

Primaire : allègement du protocole sanitaire

Le ministère de l'Éducation nationale indique, ce 20 septembre, que "les modalités sanitaires dans les écoles maternelles et élémentaires vont évoluer à partir du mardi 22 septembre" puisque le Haut conseil à la santé publique estime que "les enfants sont peu à risque de forme grave et peu actifs dans la transmission de la Covid" et que "le risque de transmission existe (...) rarement d'enfant à enfant ou d'enfant à adulte". Toujours selon le Haut conseil, "les transmissions surviennent surtout à l'intérieur du cercle familial ou lors de regroupements sociaux".

"Lorsqu'un enfant sera confirmé cas positif à la Covid-19 dans une classe, la classe pourra désormais continuer de se tenir normalement pour les autres élèves, qui ne sont plus considérés comme cas contacts." L'enseignant n'est pas non plus considéré comme un cas contact.

Toutefois, le protocole n'évolue pas si trois enfants "ne venant pas de la même famille ou ne vivant pas dans le même foyer" sont positifs (identification des cas contacts, isolement éventuel, fermeture possible de classes, voire d'écoles).



Fermures d'établissements et de classes : les chiffres du ministère

Selon les données transmises par le ministère de l'Éducation nationale, le 24 septembre, 18 écoles et un collège étaient fermés (dont 4 dans l'académie de Créteil). C'était aussi le cas de 1 152 classes (dont 201 dans l'académie de Lyon, 148 dans celle de Lille, 138 dans celle de Nantes, 125 dans celle de Versailles). Le ministère compte encore 5 612 cas de Covid confirmés parmi les élèves et 1 153 parmi les personnels.



La FCPE lance la bataille culturelle pour les valeurs du service public d'éducation

Tirant les leçons d'une étude d'opinion menée par Kantar pour la FCPE, la fédération de parents d'élèves entend mener "une offensive idéologique" contre la progression de l'individualisme alors que la majorité des quelque 1 000 parents d'élèves interrogés n'estiment pas que l'école doive prioritairement lutter contre les inégalités. Pour Carla Dugault et Rodrigo Arenas, co-présidents de la fédération, c'est le pacte républicain qui est menacé. Ils s'opposent à l'idéologie des "premiers de cordée", à la commercialisation de l'école vers laquelle le Gouvernement "avance à marche forcée", à "la façon dont sont traités les enseignants" et ils incitent les parents à initier des "actions positives" dans les établissements "qui, pour beaucoup, leur sont fermés".

L'étude montre que les parents estiment que l'école est l'institution la plus importante pour le fonctionnement de la société. Mais elle est, pour 86 % d'entre eux, source d'inquiétude. Beaucoup pensent qu'il faudrait améliorer les relations avec le monde du travail, l'approche pédagogique, la discipline. Il

faudrait diminuer les effectifs, améliorer le remplacement des professeurs absents, Plus de 40 % ne sont pas satisfaits des moyens financiers alloués à l'école, de la place donnée à l'orientation, du nombre d'élèves par classe.

Quand on leur demande quelles sont les principales missions de l'école, viennent en tête l'acquisition des connaissances fondamentales, l'épanouissement de l'enfant et l'aide à trouver sa voie, le respect des règles, et, **en bas de tableau, la transmission de valeurs communes, la réduction des inégalités ou "permettre l'ascension sociale"**. Et ils sont 26 % à penser que l'école n'est plus un moyen de réussir, 53 % qu'elle ne contribue pas à réduire les inégalités et 21 % à penser qu'elle les renforce. Ce sont ces items qui ont fait réagir aussi vigoureusement les responsables de la FCPE.



"Villes éducatrices" : une nouvelle présidente pour le réseau

Le "réseau français des villes éducatrices" est réuni en assemblée générale le 22 septembre à Paris, et Emilie Kuchel, adjointe au maire de Brest en charge de la politique éducative locale succède à la présidence de l'association à Damien Berthilier qui n'était pas, lors des dernières municipales, candidat à Villeurbanne où il était précédemment adjoint. Le réseau réunit des élus de tous bords, plus souvent de gauche mais aussi de droite comme à Toulouse, Saint-Etienne, Metz... En revanche, il est probable que Perpignan ne figure plus parmi les villes adhérentes, contrairement à Tours, Marseille, Argentan, Saint-Brieuc... qui rejoignent le RFVE.

Ces villes sont soucieuses de partager leur expertise technique tout en étant convaincues, expliquent l'ancien et l'actuelle présidente, du lien entre le matériel et la pédagogie, fruit d'une réflexion partagée avec les enseignants.

Les personnes présentes ont pu évoquer leurs sujets de préoccupation, la fatigue et les absences des personnels communaux chargés du nettoyage des écoles, les 2S2C qui posent la question des limites des compétences des Villes, les "vacances apprenantes", la baisse de fréquentation des centres de loisirs... D'autre part, "les collectivités sont totalement ignorées" par le ministère de l'Éducation dit l'un d'eux.

Les élus ont aussi exprimé le sentiment que les besoins des enfants en cette rentrée dépassaient le "lire - écrire - compter". La précédente génération d'élèves a dû apprendre à vivre avec le risque du terrorisme et maintenant, c'est le virus. "Comment lutter contre ça par l'éducation ?"

Inceste : l'aveuglement de la société, le silence des victimes

« Deux ou trois enfants par classe sont victimes d'inceste. Sept à 10 % de la population ont subi des viols intrafamiliaux dans l'enfance, et ces violences commencent en moyenne à l'âge de 9 ans. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des agresseurs sont des hommes. »

Voici la réalité statistique de l'inceste, telle qu'établie par l'enquête réalisée en 2015 par Harris interactive pour l'Association internationale des victimes de l'inceste, et dont les résultats sont peut-être en dessous de la réalité. « C'est un peu partout, tout le temps, dans des proportions que je ne pouvais pas imaginer », explique Alice Debauche, sociologue et statisticienne spécialiste des violences sexuelles, à propos de ses premières recherches. Si peu arrivent à en parler, c'est parce que personne, ou presque, ne veut entendre.

Charlotte Pudlowski, montre que le silence qui entoure l'inceste fait l'objet d'un véritable apprentissage et d'une intériorisation profonde, systémique. L'aveuglement de l'entourage et de la société permet la reproduction des violences, sur plusieurs générations, dans une même famille, un village, une corporation ou des institutions. Et si l'inceste était beaucoup plus central qu'on ne le pensait dans nos constructions sociales ? Une question pertinente, à l'heure où le gouvernement a annoncé pour l'automne l'ouverture d'une commission indépendante sur les violences sexuelles faites aux enfants, après une période de confinement où les appels au 119, numéro d'urgence de l'enfance en danger, ont explosé. Charlotte Pudlowski, cofondatrice du studio Louie Media, signe avec « Ou peut-être une nuit » une série documentaire en forme d'« essai personnel », où le mutisme plane effectivement comme une menace, tel *L'Aigle noir* de Barbara, chanson à laquelle la série emprunte son titre. Série documentaire du podcast « Injustices », de Charlotte Pudlowski, réalisé par Anna Buy (Fr., 2020, 6 x 45 min environ). Disponible sur Louie Media et toutes les plates-formes de podcasts (deux épisodes par semaine).

Édith Semerdjian, conseillère fédérale

<https://www.lemonde.fr/signataires/mouna-el-mokhtari/>

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE



Une tribune parue dans Libération le 26 septembre 2020 et signée de Rodrigo Arenas co-président de la Fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE) enfonce le clou de la privatisation de l'École

Depuis la crise sanitaire, le secteur privé s'installe dans la grande maison républicaine de l'Éducation nationale. On assiste à une accélération de la vente à la découpe de l'école publique.

(Extraits) : Partout en France, on a vu se développer en lieu et place des activités proposées en temps normal par les personnels de l'Éducation nationale des dispositifs «2S2C» (sport-santé-culture-civisme) mis en œuvre par le secteur privé, pour les demi-journées où les enfants n'étaient pas accueillis à l'école. Autrement dit, ce sont des associations ou des entreprises qui ont proposé aux enfants des activités sportives, culturelles ou sanitaires, sur le temps scolaire avec le soutien des autorités, locales et nationales. Et voilà comment le secteur privé, sans autre contrôle que celui des communes, parvient à s'installer dans la grande maison républicaine de l'Éducation nationale.

Texte complet de la tribune sur le site de la Fédération

LES RENDEZ-VOUS A VENIR

1^{er} octobre 2020 :

Réunion des vérificateurs aux comptes Fédération – Françoise Riss, André Rongière, Alain Le Sourd-Thébaud, Bernard Nicolas, Jean-Paul Magnin, Eddy Khaldi.

7 octobre 2020 :

Réunion du Groupe Manifeste Fédération des APAJH– Chantal Detrez – Jean-Marc Minetto

7 octobre 2020 :

Matin : L'ESPER
Après-midi : Collectif Laïque National
Eddy Khaldi